

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3593

commission principale : finances et institutions

objet : **Nouveau code des marchés publics 2006 - Répartition des responsabilités et délégations de signature**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le nouveau code des marchés publics, effectif depuis le 1er septembre 2006, impose de préciser la répartition des compétences au sein de l'institution.

Outre les compétences de l'assemblée et de l'exécutif que le président représente au sens de l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, un nombre important d'acteurs au sein de la Communauté urbaine intervient dans les actes de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

La démultiplication des intervenants répond à un impératif d'organisation et la responsabilité des différents actes successifs de la chaîne d'achat est nécessairement répartie entre les organes politiques et les organes d'administration et au sein de ceux-ci entre les services techniques, les services financiers et les services administratifs et juridiques.

Cette organisation décentralisée de la Communauté urbaine est un gage de souplesse, de réactivité et de compétence.

Néanmoins, ce choix d'organisation pour rester pertinent se doit d'être lisible et responsabilisant.

La démarche qualité engagée ce jour impose transparence et traçabilité, pour cette raison, il était souhaitable d'explicitier par le tableau joint en annexe les niveaux de signature des documents jalonnant le processus achat de chacun des accords-cadres ou marchés.

Cette explicitation s'appuie sur l'ensemble des délégations mises en place et permet de donner du relief au contenu d'arrêtés parfois très formalistes.

Pour l'ensemble de ces raisons et dans l'optique de la certification du processus achat, un tableau précisant la répartition des niveaux d'intervention au sein de la Communauté urbaine en terme de préparation, passation, exécution et règlement des accords-cadres et marchés publics est soumis à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 ;

Vu les arrêtés de délégations de signature données par monsieur le président aux vice-présidents et fonctionnaires ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de remplacer le tableau joint en annexe ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve la répartition par type de procédure des délégations de signature des actes de préparation, de passation, d'exécution et de règlements des accords-cadres et marchés publics (cf. annexe).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,